

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

03 mars 2026

Sentinelles de la Nature est un dispositif participatif porté par France Nature Environnement, lancé en 2015. Il met à disposition des citoyens une cartographie interactive leur permettant de consulter ce qu'il se passe autour d'eux, qu'il s'agisse d'atteintes à l'environnement ou d'initiatives positives en faveur du vivant.

Grâce à cette plateforme aujourd'hui nationale, chacun peut signaler des dégradations environnementales ou valoriser des actions bénéfiques. Les signalements sont ensuite pris en charge par notre réseau associatif, qui intervient prioritairement auprès de la collectivité concernée (rôle de police du maire de chaque commune), puis d'autres instances publiques pour faire cesser les atteintes constatées et promouvoir les initiatives favorables à la nature. Les citoyens peuvent également suivre les mises à jour des dossiers concernant leur territoire.

À l'occasion des 10 ans du dispositif, nous vous proposons de faire le bilan de **Sentinelles de la Nature en Haute-Loire**.

10 ans de vigilance citoyenne en Haute-Loire : 599 SIGNALEMENTS POUR DÉFENDRE LE VIVANT

En 2025, le dispositif **Sentinelles de la Nature** fête donc ses 10 ans en Haute-Loire. Depuis 2015, **599 signalements** ont été enregistrés, dont **461 dégradations environnementales** et **138 initiatives positives**. Derrière ces chiffres : des citoyennes et citoyens mobilisés pour protéger les sols, l'eau, la biodiversité et le cadre de vie.

2015-2025 : une appropriation progressive

Le dispositif débute modestement : 2015 : 5 signalements, 2016 : 25 signalements. En 2017, 121 signalements sont enregistrés. Cette année marque un tournant car la plateforme intègre les **initiatives positives** (recensement de 110), ce qui explique le pic observé.

Depuis, le nombre annuel se stabilise entre 40 et 80 signalements, soit 78 en 2021, 74 en 2022, 71 en 2023, 44 en 2024 et 75 en 2025.

La baisse en 2024 correspond à un changement d'organisation : les signalements ne sont plus pris en compte par mail mais uniquement via la plateforme officielle. Le retour à 75 signalements en 2025 montre que l'outil est de plus en plus connu.

Les sols et l'eau: principaux points de vigilance

Sur dix ans, **45 % des signalements concernent des atteintes aux sols**, révélant une pression constante sur les espaces naturels, agricoles et ruraux. La majorité porte sur des dépôts illégaux et des décharges sauvages : déchets abandonnés dans la nature, gravats et matériaux du BTP, pneus, véhicules hors d'usage, ainsi que des brûlages à l'air libre récurrents.

18 % des signalements concernent quant à eux les eaux. Ils portent principalement sur des déchets dans les cours d'eau ou des rejets de substances non naturelles par des particuliers ou des entreprises, notamment dans la Loire et ses affluents. Nous traitons ces signalements en collaborations avec l'O.F.B.

Ces pratiques ont des impacts directs sur la qualité des sols et des eaux, la biodiversité, les paysages et la santé publique. Elles soulignent la nécessité de renforcer la prévention, la vigilance et l'action collective. **Le traitement des signalements par les communes reste toutefois hétérogène** : certaines interviennent rapidement, d'autres n'interviennent pas, alors qu'il leur incombe de protéger l'environnement et la santé de leurs administrés.

Des alertes qui font bouger les choses

Sentinelles de la Nature n'est pas un simple outil de recensement. Les signalements débouchent sur **des médiations, des interpellations officielles, voire des actions en justice**. On vous présente quelques dossiers :

Séneujols : une remise en état obtenue après six ans de mobilisation

En juillet 2019, la commune de Séneujols fait arracher **740 mètres linéaires de haies et murets**, habitat d'espèces protégées. Après un certain nombre de démarches amiables restées sans effet, FNE Haute-Loire engage une action en justice pour destruction illégale d'habitat d'espèces protégées.

[Lien de l'article](#)

Après cinq années de procédure : la commune est condamnée, la Cour d'appel confirme l'obligation de réparer l'environnement et la remise en état est réalisée fin 2025. Ce dossier illustre la capacité du mouvement associatif à faire respecter le droit de l'environnement sur le long terme.

Brives-Charensac : un dépôt sauvage de pneus

Le 5 novembre 2025, un dépôt sauvage de pneus est signalé par une sentinelle dans une forêt de peupliers en bord de Loire, en rive droite, dans une zone alluviale inondable. Cette situation présentait des risques de pollution du sol et de l'eau.

Informée de la situation, la commune s'est mobilisée rapidement. Les services communaux et la police municipale sont intervenus début décembre pour procéder à l'enlèvement complet des pneus.

La sentinelle nous a ensuite confirmé : « *enlèvement de tous les pneus à Brives-Charensac, un grand merci aux agents communaux et à la police municipale* ».

Ce retour positif montre que lorsque la collectivité agit avec réactivité et efficacité, les atteintes à l'environnement peuvent être résolues rapidement et que les citoyens apprécient concrètement ce type d'engagement et de mobilisation locale.

<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/47688/>

Des initiatives positives mises en lumière

Sentinelles de la Nature permet aussi de valoriser les solutions et les initiatives prises par les citoyens et les communes. En voici quelques exemples :

- Réhabilitation des berges du ruisseau « Le Courbière » (2018)
- Mobilisation « Nous voulons des Coquelicots » (2019)
<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/7323/>
- Collecte de pneus agricoles usagers (2021)
<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/16665/>
- Plantation de haies par des élèves à Séneujols (2023)
<https://sentinellesdelanature.fr/alerte/27163/>
- 14 nouvelles initiatives positives recensées en 2025

Un signalement sur quatre met ainsi en avant une action favorable à l'environnement.



Dix ans après : un outil indispensable

Artificialisation, disparition des haies, pollutions, décharges sauvages : les pressions persistent. Mais ces dix années montrent qu'une veille citoyenne organisée peut produire des résultats concrets.

France Nature Environnement Haute-Loire réaffirme son engagement à :

- accompagner les citoyennes et citoyens,
- faire respecter le droit de l'environnement,
- défendre les milieux naturels,
- valoriser les initiatives positives locales.

La protection du vivant n'est pas une option, elle conditionne l'avenir et la résilience de nos territoires.

Vous êtes témoin d'une atteinte à l'environnement ou d'une initiative positive près de chez vous ? Signalez-la sur sentinellesdelanature.fr : chaque alerte compte et peut faire la différence.

Aussi, si vous êtes sensibles à l'environnement qui vous entoure et souhaitez contribuer à résorber des atteintes, vous pouvez intégrer notre équipe Sentinelles en nous contactant par mail ou téléphone.

Contacts presse

- ➔ Guillaume CHARMASSON, Président, 06.77.90.78.35
- ➔ Gabriel PEYRET, Trésorier et référent Sentinelles, 06.62.55.01.69
- ➔ Pauline ROIGNANT, Chargée de communication, 07.83.67.92.10
- ➔ Pauline VIGOUROUX, Ambassadrice de l'environnement, référente Sentinelles, 07.83.32.16.67

Pour aller plus loin

- ➔ [Lien du livret des 10 ans Sentinelles de FNE national](#)
- ➔ Lien vers le site Sentinelles de la nature : <https://sentinellesdelanature.fr/>

France Nature Environnement Haute-Loire est LA fédération départementale qui réunit une trentaine d'organisations (associations, collectifs, sociétés, coopératives...) ayant des objectifs d'intérêt général dans les domaines de l'écologie et de la protection du vivant. Elle est leur porte-parole sur tout le territoire de la Haute-Loire et aussi celui de FNE Auvergne-Rhône-Alpes et FNE national. Retrouvez-nous sur [notre site](#), [Facebook](#), [Instagram](#).